

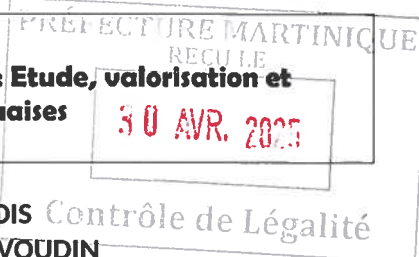


REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 09 avril 2025

Délibération N°2025 - 20
**Modification du plan de financement du projet MADIBIOSOURCE : Etude, valorisation et
préservation des bioressources martiniquaises**



Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 09 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso du Comité du 12 mars 2025
Finances
 2. Examen et Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Principal
 3. Examen et Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Annexe CFME
 4. Attribution d'une subvention à l'Association des Amis du PNRM pour gestion des sites en 2025Ressources Humaines
 5. Ponts 2025Administration
 6. Réponse à la demande du PNRM en tant qu'organisme d'intérêt généralQuestions Diverses

Membres	
en exercice	53
Présents	21
Procurations	09
Exprimés	30
Vote	
Pour : 30	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
Date de la convocation :	26 mars 2025

Membres présents

Pour la CTM → Mesdames N. ACCUS ADAINE – M-A RAVIN – Mr F. ISMAIN.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) -- Mr J. DOMERGUE(François) - Mr J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr J.-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité).

→ **Communauté d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse - Pointe) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr. S. THALMENCY(Lorrain) à Mr J.-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne- Vert) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière Salée) à Mr E. JEAN BAPTISTE(Fonds Saint Denis) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE(Prêcheur) - Mr M. GOBALSAMY(Saint Pierre) à Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr C. SAINT CYR(Sainte Anne) à Mr G.GLONDU(Rivière Pilote) – Mr B. BIROTA à Mr R. DULYMOIS (Robert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL - F. CARIUS – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J.-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.

→ **Communes** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr J.-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés :

Mme N. LIMIER(CTM) - Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr A. BIRON (Case Pilote) – Mme M.-J. LAMIN (Saint Joseph) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°23-14 en date du 3 mars 2023,
- Vu** la délibération n°24-41 en date du 9 octobre 2024,
- Vu** le Budget pour l'exercice 2025 du SM/PNRM adopté en séance du Comité Syndical du 9 avril 2025,

Considérant que, dans l'héritage des projets structurants OSAIN et MYCONOVA, le projet MADIBIOSOURCE vise à étudier, valoriser et préserver les ressources naturelles de la Martinique, en mettant l'accent sur les plantes et champignons locaux. En s'appuyant sur l'exploitation de notre unité de recherche de Champflore, le projet Madibiosource cherche à révéler leur potentiel économique, culturel et écologique, tout en répondant aux enjeux de transition écologique.

Par ailleurs, des actions de promotion de pratiques agricoles durables et de sensibilisation du public sont prévues, afin d'encourager une économie plus résiliente et durable, tout en réduisant la dépendance aux importations.

Considérant que ce projet déposé en projet pluriannuel de 3 ans, du 01/07/2023 au 30/06/2026 sur la mesure : 1.1.2. "Soutenir la recherche et l'innovation dans les centres de recherche publics" est en cours d'instruction.

La demande de pièces complémentaires reçue le 26 février 2025 réclame tous documents permettant de justifier l'autofinancement. Le budget a donc été réajusté afin de correspondre aux dépenses réelles effectuées depuis juillet 2023. Il a été revu à la baisse pour des raisons d'exécutions dans les délais de l'intégralité du programme.

Considérant que la modification du précédent plan de financement portant le montant global du projet à 882 934,64 € au lieu de 964 577 est nécessaire.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité Syndical

Article 1

Approuve la modification du plan de financement du projet MADIBIOSOURCE afin que cette pièce soit transmise aux services instructeurs du FEDER de la CTM tel qu'indiqué ci-après :

Nouveau plan de financement : Projet FEDER MADIBIOSOURCE - du 1/07/2023 au 30/06/2026					
Financier	Montant	Taux	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Autofinancement PNRM	8 829,35 €	0,01	2006,91 €	3700,37 €	3122,07 €
CTM	44 146,73 €	0,05	10 034,54 €	18 501, 85€	15 610,34 €
FEDER	829 958,60	0,94	188 649,40	347 834,70	293 474,50
TOTAL	882 934,64 €	1,00	200 690,85 €	370 036,92 €	312 206,87€

Article 2

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget en cours et suivants.

Article 3

Donne mandat au Président pour l'application de cette décision du Comité du Syndicat Mixte du PNRM, la signature de tous les documents afférents et leur transmission aux services instructeurs du FEDER de la CTM.

Article 4

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 9 avril 2025

Le Président,

Félix ISMAIN

